

## **Interpellation de Laurence Fehlmann Rielle – 26 septembre 2017.**

### **Le scandale de l'Avastin versus Lucentis: des dizaines de millions d'économie possibles en regard des hausses régulières des primes des caisses-maladies!**

Chaque année, la hausse des primes de l'assurance-maladie pénalise lourdement la population de notre pays. Il est temps de mettre fin au scandale des prix de certains médicaments.

Pour soigner la cécité liée à l'âge et au diabète notamment, de nombreux pays, par exemple la France, l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique utilisent un médicament réputé efficace et sûr qui est l'Avastin. En Italie et en Espagne, les autorités exigent même que leurs hôpitaux prescrivent exclusivement l'Avastin. Pourtant, en Suisse, celui-ci n'est plus homologué pour cette indication et les médecins doivent prescrire le Lucentis qui est 20 fois plus cher !

Ainsi, les assureurs-maladie n'acceptent pas de rembourser l'Avastin car il ne figure pas dans la liste de Swissmedic.

Pourtant, la comparaison de prix est stupéfiante : si l'on considère qu'il y a environ 50'000 injections par an en Suisse, à un coût d'environ Fr 1'000.- pour le Lucentis, on arrive à un montant de Fr 50 millions alors qu'en utilisant l'Avastin, on ne dépenserait que 2,5 millions puisque le coût de ce médicament s'élève à environ Fr 50.- la dose. Cherchez l'erreur !

En 2013, la Cour européenne de justice a validé l'utilisation de l'Avastin à la place du Lucentis pour le traitement de la dégénérescence maculaire (DMLA).

A des questions posées précédemment dans le cadre d'enquêtes médiatiques, il a été répondu que pour Swissmedic et l'OFSP, l'Avastin n'est pas conçu pour traiter le DMLA puisqu'il faut le reconditionner avant de l'utiliser. Comme le Lucentis existe, ces autorités ne voient pas de raison valable de le remplacer.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- pourquoi les autorités sanitaires suisses n'auraient-elles pas le droit d'imposer l'homologation de l'Avastin pour l'indication du DMLA alors que d'autres pays l'ont fait ?
- comment peut-on tolérer de telles différences de prix alors que l'on déplore une augmentation régulière des coûts de la santé ?
- comment l'OFSP a-t-il pu justifier d'entériner un prix aussi élevé pour le Lucentis ?